

Le but premier de France ADOT 67 est de faire la **promotion du don d'organes** et de tissus humains (notamment de moelle osseuse). Cette promotion passe tout naturellement par l'information sur les dons d'organes, leurs modalités, leur cadre légal et sur les greffes, leurs applications thérapeutiques et leurs résultats cliniques. L'information est destinée à tout public, mais notre association a fait depuis des années le choix de **privilégier tout particulièrement le public jeune** au travers du **public scolaire**.

Ayant obtenu l'agrément du Rectorat de l'Académie de Strasbourg, l'ADOT 67 :

- **est prête à intervenir à la demande** dans les collèges et lycées du département pour des sessions de durées variables (une heure, une heure et demie, deux heures ...) dans le cadre de l'emploi du temps "normal" ou dans celui de journées "banalisées" (journée santé, journée don du sang, journée de la citoyenneté, etc.) ;
- **peut proposer différents modules d'intervention** : centrés sur le don d'organes seul, sur le don de moelle osseuse, avec la participation d'un.e greffé.e (ou toute autre demande) ;
- **peut participer à des démarches pédagogiques spécifiques** comme le suivi de groupes de TPE, les parcours éducatifs ou pédagogiques en collège ... ;
- **dispose de matériels et de documents pédagogiques** qu'elle peut mettre à disposition des équipes enseignantes sur simple demande.

Que vous soyez enseignant.e (prof de SVT, d'ECJS, de Philo, de catéchèse ...) infirmier.e scolaire ou chef d'établissement, CPE ..., **n'hésitez pas à nous contacter**.
Nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos attentes dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

Nous serons bien évidemment attentifs aux directives sanitaires des autorités administratives compétentes et nous nous y conformerons scrupuleusement pour protéger tant notre auditoire que nos intervenants.

*** PARTICIPATION FINANCIERE :**

Nous avons pour habitude de demander une **participation forfaitaire de 50 € par 1/2 journée d'intervention**. Cette participation nous permet de couvrir nos dépenses (réalisation et/ou achat de la documentation remise aux élèves lors des interventions, fournitures pédagogiques) et celles de nos bénévoles (notamment les frais de déplacement).

Cependant, cette participation ne doit pas être un frein à votre demande.

Nous connaissons les difficultés ou contraintes financières auxquelles sont confrontés équipes pédagogiques et établissements scolaires : notre souci premier reste l'information du public et nous ne subordonnons évidemment pas nos interventions au paiement de la participation.

**** POST-SCRIPTUM :**

Si cet article s'adresse plus spécifiquement aux enseignants, il n'en demeure pas moins que **nous sommes prêts à étudier toute sollicitation et à répondre** - dans les mêmes conditions - **à toute demande émanant :**

- de Centres Socio-Culturels, de centres aérés ou de MJC ;
- d'associations ou de club divers ;
- de centres de cures ou de centres de soins ;
- d'entreprises ou de comités d'entreprises ...

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE ET/OU INSCRIPTION : contact@adot67.org – 03 88 14 00 88